

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 11/12/2023
Date d'affichage : 11/12/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VOTE DE CREDITS SUPPLÉMENTAIRES - DM3

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Magalie BILHAC, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES,

Quorum : 12/15 Votant 13/15

Monsieur Éric BONAFE est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Exposé

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1323 - 232	Subv. non transf. Départements	161700.00	
1641 - 232	Emprunts en euros	-161700.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 19/12/2023

034-213401979-20231215-DE_2023_066-DE

